

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES  
EN RADIATION MÉDICALE**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES  
EN RADIATION MÉDICALE**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
L'Association canadienne des technologues en radiation médicale

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
**T 613 745-8387**  
**F 613 745-9584**

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**  
Un membre indépendant de  
Moore North America, Inc.  
An independent member  
of Moore North America, Inc.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 10 mars 2025

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

3

	Budget (note 3)	2024	2023
<b>REVENUS</b>			
Cotisations des membres	2 414 390 \$	2 294 714 \$	2 410 505 \$
Agrément	1 153 965	1 333 797	1 132 865
Contribution - Emploi et Développement social			
Canada	-	706 426	-
Formation professionnelle continue	675 265	675 576	715 604
Congrès annuel et autres événements	244 737	317 608	309 870
Assurance responsabilité professionnelle	270 760	288 830	284 435
Placements	138 000	242 722	196 177
Frais administratifs	83 500	80 205	77 809
Commandites	47 500	61 450	40 000
Publications et publicité	45 000	43 090	33 605
Manitoba Association of Medical Radiation Technologists (MAMRT)	-	-	67 748
	<b>5 073 117</b>	<b>6 044 418</b>	<b>5 268 618</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Services aux membres			
- Assurance responsabilité professionnelle	270 760	283 700	271 479
- Marketing et services généraux	117 195	166 989	87 295
- Programme de bourses et prix	50 474	41 700	36 018
Défense d'intérêts et communications			
- Publications	188 257	196 909	192 659
- Semaine des TRM	96 500	92 798	101 849
- Défense d'intérêts et promotion	32 987	21 577	45 715
Éducation			
- Préparation et administration des examens	255 728	240 669	233 534
- Préparation et mise à jour des cours	189 231	164 406	157 955
- Comité d'agrément	173 696	157 748	149 337
- Comité consultatif sur l'éducation	18 852	14 412	-
- Comité de la formation professionnelle continue	9 144	1 028	17 988
- Futur de l'éducation des TRM	141 000	-	-
Congrès annuel et autres événements	281 691	321 319	307 815
Gouvernance	146 011	164 270	97 730
Liaison externe	114 873	105 405	69 296
Pratiques professionnelles	83 173	97 480	92 294
Solde à reporter	<b>2 169 572</b>	<b>2 070 410</b>	<b>1 860 964</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

4

	Budget	2024	2023
Solde reporté	2 169 572	2 070 410	1 860 964
Administration générale			
- Salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel	2 663 167	2 551 364	2 619 177
- Frais de bureau	317 217	437 937	475 061
- Honoraires professionnels	58 340	37 757	37 242
- Amortissement des immobilisations	48 333	34 847	51 463
- Loyer	-	-	79 676
Projet - Programme de transition pour les TRMFE	-	706 426	-
	5 256 629	5 838 741	5 123 583
	(183 512)	205 677	145 035
<b>AUTRES PRODUITS (DÉPENSES)</b>			
Résiliation anticipée du bail (note 4)	-	-	(453 119)
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(183 512) \$</b>	<b>205 677 \$</b>	<b>(308 084) \$</b>

# ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

5

### Affectations internes (note 9)

	Fonds général	Investi en immobi- lisations	Fonds de réserve	Fonds de profils de compétence	Fonds de prévoyance juridique	Fonds de prévoyance des ressources humaines	Fonds de projets ciblés	Fonds de réserve de la ACTRM-BC	Fonds de réserve de la ACTRM-AB	Fonds de réserve de la ACTRM-MB	2024 Total	2023 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	466 931 \$	89 581 \$	1 237 334 \$	247 670 \$	50 000 \$	- \$	356 188 \$	273 438 \$	30 000 \$	58 909 \$	2 810 051 \$	3 118 135 \$
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	240 524	(34 847)	-	-	-	-	-	-	-	-	205 677	(308 084)
Acquisition d'immobilisations	(8 507)	8 507	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations internes (note 9)	(280 369)	-	283 000	-	-	50 000	(29 000)	(524)	(18 699)	(4 408)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	418 579 \$	63 241 \$	1 520 334 \$	247 670 \$	50 000 \$	50 000 \$	327 188 \$	272 914 \$	11 301 \$	54 501 \$	3 015 728 \$	2 810 051 \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2024

6

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	2 010 644 \$	1 709 903 \$
Débiteurs	143 315	100 480
Frais payés d'avance	234 631	114 887
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	2 007 661	762 912
	<b>4 396 251</b>	<b>2 688 182</b>
<b>PLACEMENTS (note 5)</b>	<b>1 733 257</b>	<b>2 799 823</b>
<b>IMMOBILISATIONS (note 6)</b>	<b>63 241</b>	<b>89 581</b>
	<b>1 796 498</b>	<b>2 889 404</b>
	<b>6 192 749 \$</b>	<b>5 577 586 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Miranda Thomson, administrateur

Jenna MacLaine, administrateur

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2024

7

	2024	2023
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	309 992 \$	310 265 \$
Produits reportés (note 7)	2 569 650	2 412 016
Contribution reportée (note 8)	246 358	-
Dû à la Fondation de l'ACTRM (note 10)	51 018	45 254
	<b>3 177 018</b>	<b>2 767 535</b>
<b>ACTIF NET (note 9)</b>		
Fonds général non affecté	418 579	466 931
Affectations internes		
Investi en immobilisations	63 241	89 581
Fonds de réserve	1 520 334	1 237 334
Fonds de profils de compétence	247 670	247 670
Fonds de prévoyance juridique	50 000	50 000
Fonds de prévoyance des ressources humaines	50 000	-
Fonds de projets ciblés	327 188	356 188
Fonds de réserve de la ACTRM-BC	272 914	273 438
Fonds de réserve de la ACTRM-AB	11 301	30 000
Fonds de réserve de la ACTRM-MB	54 504	58 909
	<b>3 015 731</b>	<b>2 810 051</b>
	<b>6 192 749 \$</b>	<b>5 577 586 \$</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

8

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	205 677 \$	(308 084) \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Perte sur la cession d'immobilisations	-	68 234
Amortissement des immobilisations	34 847	51 463
Variation de la juste valeur des placements	(133 356)	37 182
Amortissement de l'incitatif à la location reporté	-	(34 191)
	107 168	(185 396)
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Débiteurs	(42 835)	(52 349)
Frais payés d'avance	(119 744)	25 062
Créditeurs et frais courus	(270)	85 037
Produits reportés	157 634	598 235
Contribution reportée	246 358	-
Dû à la Fondation de l'ACTRM	5 764	(22 736)
	246 907	633 249
	354 075	447 853
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de la cession d'immobilisations	-	15 000
Acquisition d'immobilisations	(8 507)	(54 659)
Variation nette des placements	(44 827)	(175 220)
	(53 334)	(214 879)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	300 741	232 974
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	1 709 903	1 476 929
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
	2 010 644 \$	1 709 903 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'Association) est l'association nationale et l'organisme de certification pour les professions d'imagerie médicale et radiothérapie médicales au Canada. Ses objectifs comportent trois volets :

- i. Services aux membres : pour servir et soutenir ses membres afin qu'ils puissent fournir aux patients la meilleure qualité d'imagerie médicale et de soins de radiothérapie;
- ii. Défense des intérêts : pour défendre les intérêts des membres et des professions d'imagerie médicale et de radiothérapie au Canada;
- iii. Agrément : pour établir la norme nationale pour l'entrée à la pratique en collaboration avec les parties prenantes.

L'Association est constituée sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Constatation des revenus

Les produits provenant des cotisations des membres, de l'assurance responsabilité professionnelle, de l'agrément, de la formation professionnelle continue, des commandites, du congrès annuel et autres événements, des publications et publicité et de la contribution ACMDTT et de MAMRT sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, à condition que le montant à recevoir puisse être raisonnablement estimé et que son recouvrement soit raisonnablement assuré. Les produits reçus relatifs aux cotisations des membres, à l'assurance responsabilité professionnelle, à l'agrément et à un congrès qui se rapportent à un exercice ultérieur sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les gains et pertes réalisés ainsi que les variations de la juste valeur.

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées aux dépenses futures sont reportées et comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Équipement informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instrument financiers (suite)

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## 3. BUDGET

Les chiffres budgétaires présentés à des fins de comparaison ne sont pas vérifiés et ont été reclassés pour se conformer aux présents états financiers.

## 4. RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL

En raison du nombre d'employés travaillant à leur domicile et considérant l'embauche considérable de nouveaux employés étant localisés à l'extérieur de la région d'Ottawa, l'Association a pris la décision d'opérer de façon entièrement virtuelle au cours de 2023. L'Association a négocié un accord de cession de bail qui est entré en vigueur en juin 2023. Le détail des revenus et dépenses en lien avec la résiliation du bail sont les suivants :

	2023
Amortissement de l'incitatif à la location reporté	34 191 \$
Perte sur la cession d'immobilisations	(68 234)
Paiement de résiliation anticipée du bail	(419 076)
	<u>(453 119) \$</u>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

12

### 5. PLACEMENTS

	2024	2023
Compte d'épargne à intérêt élevé	159 066 \$	234 568 \$
Certificats de placement garantis, 4,60 % à 5,62 %, échéant entre janvier 2025 et septembre 2028	3 558 110	3 307 284
Actions canadiennes et américaines	23 742	20 883
	3 740 918	3 562 735
Placements réalisables au cours du prochain exercice	2 007 661	762 912
	1 733 257 \$	2 799 823 \$

### 6. IMMOBILISATIONS

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	242 749 \$	232 370 \$	10 379 \$	10 397 \$
Logiciels	842 864	790 002	52 862	79 184
	1 085 613 \$	1 022 372 \$	63 241 \$	89 581 \$

### 7. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se détaillent comme suit :

	2024	2023
Cotisations des membres	1 738 728 \$	1 641 969 \$
Frais d'examen d'agrément et frais liés à la formation professionnelle continue	473 618	467 830
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	215 358	215 684
Congrès annuel	69 850	74 100
Autres	61 541	12 433
	2 559 095 \$	2 412 016 \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

13

### 8. CONTRIBUTION REPORTÉE

	2024	2023
Solde au début	- \$	- \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	952 784	-
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(706 426)	-
Solde à la fin	246 358 \$	- \$

Les contributions reportées proviennent d'Emploi et Développement social Canada et représentent des apports pour des projets devant se poursuivre au cours du prochain exercice.

### 9. AFFECTATIONS INTERNES

Les affectations internes se composent des éléments suivants :

#### Investi en immobilisations

Le Fonds investi en immobilisations indique la partie de l'actif net qui n'est pas disponible à être utilisé, puisqu'il a été investi en immobilisations.

#### Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a pour objet de s'assurer que l'Association dispose de liquidités suffisantes pour subvenir à des événements majeurs prévus et imprévus, tels que la liquidation de l'Association ou des dépenses d'exploitation extraordinaires. La politique du Fonds de réserve exige que le solde du Fonds soit maintenu à 35 % de la moyenne des budgets opérationnels des trois exercices précédents.

En raison du nombre d'employés travaillant à domicile et considérant l'embauche considérable de nouveaux employés étant localisés à l'extérieur de la région d'Ottawa, l'Association a pris la décision d'opérer de façon entièrement virtuelle au cours de 2023. L'Association a négocié un accord de cession de bail qui est entré en vigueur en juin 2023. Tous les coûts associés ont été passés en charges en 2023 et financés par le Fonds de réserve. Un plan de remboursement du Fonds de réserve a été établi sur cinq ans. Le montant total sera remboursé en 2027.

En 2024, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 283 000 \$ du Fonds de réserve au Fonds général. Le solde restant de 100 119 \$ sera remboursé d'ici la fin de 2025 (2023 : 383 119 \$).

## 9. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

### Fonds de profils de compétence

Le Fonds de profils de compétence a pour objet de s'assurer que l'Association dispose des fonds nécessaires pour mettre à jour et valider les profils de compétence de la profession, ce qui prend place tous les cinq ans.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été approuvé par le conseil d'administration (2023 : 27 367 \$).

### Fonds de prévoyance juridique

Le Fonds de prévoyance juridique a pour objet de s'assurer que l'Association dispose d'une défense juridique contre d'éventuels problèmes tels que la surveillance à distance de l'examen de l'agrément.

### Fonds de prévoyance des ressources humaines

Le Fonds de prévoyance des ressources humaines a pour objet de s'assurer que l'Association est en mesure de faire face à des dépenses imprévues liées aux ressources humaines, telles que les indemnités de départ, sans affecter les budgets de fonctionnement et la capacité de l'Association à réaliser son travail.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 50 000 \$ provenant du Fonds général.

### Fonds de projets ciblés

L'Association a créé plusieurs projets ciblés financés par la Réserve avec les excédents de 2020 et 2021 en raison de la pandémie. Ces fonds seront utilisés afin de permettre à l'Association de mener à bien une série de projets et d'activités importants qui ont été reportés tout au long de cette période.

Le projet de Communication et défense des intérêts permettra d'achever le travail nécessaire à la mise en œuvre de la recommandation issue de l'évaluation de l'expérience utilisateur du site Web, à la refonte de ressources sur « Image of Care », ainsi qu'à d'autres projets pertinents.

Le projet de Responsabilité sociale permettra de mettre en place le comité directeur sur la responsabilité sociale que l'Association mobilisera pour aider à établir les priorités, à identifier des stratégies pour y répondre et à commencer ce travail important.

Le projet de Base de données permettra d'investir dans une modernisation indispensable de la base de données des membres et d'améliorer son intégration dans l'ensemble de l'Association.

Tout comme le projet de Base de données, le projet de Système de gestion de l'apprentissage permettra l'acquisition et la mise en œuvre d'un système de gestion de l'apprentissage qui permettra de maintenir la prestation d'offres de formation continue de manière nouvelle et innovante.

## 9. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

Enfin, le projet de Fonds de bourses de recherche permettra d'investir dans des domaines de recherche clés liés à la profession et au plan stratégique de l'Association. En raison de la variabilité de la recherche et des délais, ce financement permettra une certaine flexibilité dans la distribution des fonds afin de correspondre aux objectifs et aux résultats du projet qui peuvent s'étendre au-delà d'une année fiscale.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 29 000 \$ au Fonds général (2023 : 58 812 \$).

### Fonds de réserve de la ACTRM-BC

L'objectif du Fonds, créé suite à la dissolution de la ACTRM-BC, est de fournir des avantages aux membres de la Colombie-Britannique. Le Fonds sera utilisé pour maintenir les cotisations des membres à 60 \$ par année pendant 3 ans (de 2018 à 2020), après quoi les fonds restants seront utilisés de manière responsable et à la discrétion de l'ACTRM, en offrant, par exemple, une réduction des coûts d'accès à la formation professionnelle continue, des subventions de recherche et d'éducation, des campagnes de promotion spéciales et des événements éducatifs spéciaux.

En 2024, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 524 \$ au Fonds général (2023 : 0 \$).

### Fonds de réserve de la ACTRM-AB

Le projet de loi 46 oblige les collèges à cesser leurs activités axées sur les associations et permet un transfert ponctuel de fonds entre le collège et les associations qui assumeront ce rôle. En conséquence, au cours de l'année précédente, l'ACMDTT a accordé un transfert unique de 30 000 \$ à ACTRM-AB pour soutenir les premières années de fonctionnement initial et la création d'une structure durable au profit des membres en Alberta.

En 2024, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 18 698 \$ au Fonds général (2023 : 0 \$).

### Fonds de réserve de la ACTRM-MB

Le Fonds, transféré de la Manitoba Association of Medical Radiation Technologists (MAMRT), maintenant dissoute, a pour but d'offrir des avantages aux membres de ACTRM-MB et d'appuyer le comité d'autoréglementation dans sa poursuite de l'autoréglementation des TRM dans la province. Le Fonds servira à appuyer l'établissement d'un organisme de réglementation provincial ou d'un collège, après quoi les fonds restants seront utilisés de façon responsable, et à la discrétion de l'ACTRM, pour offrir des avantages aux membres de ACTRM-MB. Ces avantages comprennent, sans toutefois s'y limiter, une réduction des coûts d'accès à la formation professionnelle continue, les subventions de recherche et d'éducation, des campagnes spéciales de défense des intérêts et des événements éducatifs spéciaux.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 4 407 \$ au Fonds général (2023 : 58 909 \$ du Fonds général).

## 10. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation de l'ACTRM (la Fondation) a été créée en 1987 par quatre membres de l'ACTRM en soutien des activités qui favorisent et font progresser la profession de technologue en radiation médicale et ceux et celles qui pratiquent la profession. La Fondation est un organisme de bienfaisance qui recueille des fonds dans le but de soutenir :

- a) Les technologues et étudiants en radiation médicale suivant des programmes éducatifs;
- b) Des personnes qualifiées désirant poursuivre une formation professionnelle continue;
- c) Des personnes qualifiées désirant faire progresser la profession de technologue en radiation médicale à l'échelle nationale et internationale, par le biais de la recherche, de la consultation ou de l'aide directe.

Les placements détenus par l'Association et la Fondation sont combinés afin de réaliser le meilleur taux de rendement possible conformément à leurs politiques d'investissement. Le montant d'intérêt alloué à la Fondation au cours de l'exercice a été de 2 872 \$ (2023 : 3 117 \$). L'Association et la Fondation sont apparentées en vertu d'objectifs et de direction en commun. De plus, certains membres du conseil de l'Association siègent au conseil de la Fondation.

Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont inscrites à leurs valeurs d'échange, qui sont les valeurs sur lesquelles s'entendent les parties.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié à ses débiteurs.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution. L'Association n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un quelconque contrepartie.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 décembre 2024, les actifs comprennent des soldes d'encaisse et de placements d'un montant respectif de 2 240 \$ et 23 742 \$ (2023 : 1 585 \$ et 20 882 \$) en dollars américains, qui ont été convertis en dollars canadiens..

#### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Association l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

#### 12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Association administre un régime de prestations à cotisations déterminées destiné à l'intention de la majorité de ses employés. Ce régime de retraite exige que l'Association contribue 5 % du salaire des employés à leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel incluent un montant de 114 953 \$ (2023 : 110 677 \$) de contributions payées dans le cadre du régime de prestations à cotisations déterminées.

#### 13. ÉVENTUALITÉ

##### Montants octroyés en vertu d'ententes

L'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'Association pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.